



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Janvier 2020

L'an deux mil vingt, le 28 Janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 Janvier 2020

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, Mme DEMKO Nadine, M. LESUEUR Michel, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme KEATES Patricia, M. RENAUD Robert, Mme FORSTER Céline, Mme LEFEVRE Blandine, M. PERRY Pascal, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, Mme SOBATA Thérèse, Mme DEHAUT Hélène, M. BEZIN Jean-Marc, Mme JAGER Ginette, M. CEGALERBA Jean-Claude, Mme COULON Noëlle, Mme PASCAL Viviane, Mme BONVARLET Brigitte.

Excusés :

M. LALU Hervé

M. SAVOYEN Nicolas

M. STOCKINGER Jean-Luc

M. LEDUC Bernard

Absentes :

Mme HERBELIN Amandine

Mme TAQUOY Marie-Christine

Le procès-verbal de la séance du Lundi 16 Décembre 2019 a été adopté.

M. BEAUDON Alain est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Débat d'orientation budgétaire
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe
- Fermeture d'un poste de rédacteur
- Création d'un poste de technicien principal de 2ème classe
- Fermeture d'un poste de technicien
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Création de postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Fermeture de postes d'adjoint technique
- Tableau des effectifs
- Conditions d'occupation des logements de fonction
- Tarifs des logements communaux
- Detr : achat d'un véhicule services techniques
- Detr : agrandissement bâtiment centre technique municipal
- Detr : rénovation sanitaires école Jules Verne
- Api : achat d'un véhicule services techniques

- Api : agrandissement bâtiment centre technique municipal
- Api : rénovation sanitaires école Jules Verne
- Décision modificative n°2
- Questions et informations diverses.
- Date du prochain Conseil Municipal

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Une présentation des données fiscales et comptables sont mis à la connaissance du Conseil Municipal (synthèse de la loi de finance 2020, orientations budgétaires, indicateurs financiers...) ainsi que le plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire présente les principaux projets d'investissement qui seront programmés en 2020 :

- Achats de terrains pour le développement de la commune
- Réhabilitation du futur cabinet médical
- Des études pour la réhabilitation de la route de Château-Thierry
- Suite de la réhabilitation du quartier des Deux Lions
- Achat d'un véhicule pour le CTM
- Développement du CTM
- Aménagement de la garderie à Pasteur
- Informatique mairie
- Travaux USED A
- Toilettes Ecole Jules Verne

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un débat sur le vote des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé conformément à la législation en vigueur, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler son opinion.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une proposition d'inscription au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année 2020, pour l'accès au grade de REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, notre agent proposé a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion réunie le 16 Décembre 2019. Il s'agit de Mme Amat. Il convient désormais de créer ce nouvel emploi par délibération.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 01 Février 2020.

1 poste de REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à compter du 01 Février 2020

* un poste à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la modification du tableau des effectifs en ouvrant 1 poste de REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à compter du 01 Février 2020, un poste à temps complet.

FERMETURE D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de fermer un poste de rédacteur à compter du 01 Février 2020 à la suite de la nomination d'un agent au grade de REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE et ainsi modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la fermeture de ce poste de rédacteur et la modification du tableau des effectifs à compter du 01 Février 2020.

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une proposition d'inscription au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année 2020, pour l'accès au grade de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, notre agent proposé a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion réunie le 16 Décembre 2019. Il s'agit de M. Cochefert. Il convient désormais de créer ce nouvel emploi par délibération.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 01 Février 2020.

1 poste de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à compter du 01 Février 2020

* un poste à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la modification du tableau des effectifs en ouvrant 1 poste de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à compter du 01 Février 2020, un poste à temps complet.

FERMETURE D'UN POSTE DE TECHNICIEN

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de fermer un poste de technicien à compter du 01 Février 2020 à la suite de la nomination d'un agent au grade de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE et ainsi modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la fermeture de ce poste de technicien et la modification du tableau des effectifs à compter du 01 Février 2020.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une proposition d'inscription au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année 2020, pour l'accès au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE, notre agent proposé a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion réunie le 16 Décembre 2019. Il s'agit de M. Germain. Il convient désormais de créer ce nouvel emploi par délibération.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 01 Février 2020.

1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE à compter du 01 Février 2020

* un poste à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la modification du tableau des effectifs en ouvrant 1 poste d'ADJOINT

TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE à compter du 01 Février 2020, un poste à temps complet.

FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de fermer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01 Février 2020 à la suite de la nomination d'un agent au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE et ainsi modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la fermeture de ce poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et la modification du tableau des effectifs à compter du 01 Février 2020.

CREATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une proposition d'inscription au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année 2020, pour l'accès au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, nos agents proposés ont tous reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion réunie le 16 Décembre 2019. Il s'agit de M. SALEMBIEN, M. FERRY, M. MENARD et Mme CAPPIGNY. Il convient désormais de créer ces nouveaux emplois par délibération.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 01 Février 2020.

4 postes d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à compter du 01 Février 2020

* 3 postes à temps complet, 1 poste à temps non-complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la modification du tableau des effectifs en ouvrant 4 postes d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à compter du 01 Février 2020, 3 postes à temps complet, 1 poste à temps non-complet.

FERMETURE DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de fermer 4 postes d'adjoint technique à compter du 01 Février 2020 à la suite de la nomination De 4 agents au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE et ainsi modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la fermeture de ces postes d'adjoint technique et la modification du tableau des effectifs à compter du 01 Février 2020.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grades ou emplois (agents titulaires & contractuels)	CAT.	Postes ouverts	Temps de travail	Effectif pourvu
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	TC	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	1	TC	1
Rédacteur	B	1	TC	1

Adjoint administratif de 2ème classe	C	2	TC	2
Contractuel		1	14h	0
Apprenti		1	TC	0
Total filière administrative		7		4
FILIÈRE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine	C	1	TC	1
Contractuel Bibliothèque		1	TC	1
Contractuel Bibliothèque		1	20h	1
Total filière culturelle		3		3
FILIÈRE ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	2	TC	2
EAV rythmes scolaires		1	TC	1
PEC rythmes scolaires		2	TC	2
Contractuel rythmes scolaires		7	TC	7
Contractuel rythmes scolaires		1	28h	1
Contractuel Cantine		1	30h	1
Contractuel Cantine		1	8h	1
Total filière animation		15		15
FILIÈRE TECHNIQUE				
Technicien principal de 2ème classe	B	1	TC	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	TC	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	TC	4
Adjoint technique de 2ème classe	C	5	TC	5
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	19h30	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	24h30	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	25h45	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	28h00	1
Contractuels services techniques		1	35h00	1
Contractuels services techniques		2	30h	2
Contrats aidés pec+eav		0	TC	0
Apprenti		3	TC	3
Total filière technique		22		21
FILIÈRE SOCIALE				
ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	TC	1
ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	24h30	1
Apprenti		2	TC	1
Total filière sociale		4		3
FILIÈRE SÉCURITÉ				
Chef de service de Police Municipale	B	2	TC	2
Total filière sécurité		2		2
Total général filières		50		48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le tableau des effectifs présentés ci-dessus.

CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes : « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois ».

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un logement de fonction peut être accordé :

- Pour nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.
- Lorsqu'un agent est tenu d'accomplir un service d'astreinte mais qu'il ne remplit pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service, une convention précaire avec astreinte peut lui être accordée. La redevance mise à la charge du bénéficiaire est égale à 60% de la valeur locative réelle des locaux occupés.

Toutes les charges courantes liées au logement devront être acquittées par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer la liste des bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de Belleu comme suit :

- Concession de logement pour nécessité absolue de service

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
<i>Gardien du Complexe Sportif</i>	<i>Surveillance du site</i>
<i>Gardien de l'Espace Culturel</i>	<i>Surveillance du site</i>

- Convention d'occupation précaire avec astreinte

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
<i>Agent polyvalent d'entretien des bâtiments</i>	<i>Astreinte technique des bâtiments</i>
<i>Agent administratif polyvalent</i>	<i>Astreinte administrative (état civil ou autres)</i>
<i>Agent d'entretien des bâtiments</i>	<i>Astreinte d'entretien</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

TARIFS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Les tarifs pour les logements communaux pour l'année 2020 sont :

Logements	Valeur locative réelle
Appartement 6 rue jacquin	550 €/ mois
Maison 6 rue jacquin	600 €/ mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des logements communaux pour l'année 2020.

DETR : ACHAT D'UN VEHICULE SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques ont besoin d'un nouveau véhicule benne car il devient nécessaire de renouveler notre parc.

Le montant de cette acquisition s'élèverait à 31 465.76 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	31 465.76	40%	12 586.30
Commune de Belleu	31 465.76	60%	18 879.46
TOTAL		100,00%	31 465.76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour l'acquisition d'un nouveau véhicule benne.

DETR : AGRANDISSEMENT BATIMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'agrandissement du CTM sont envisagés sur le côté d'un bâtiment pour stationner les minibus et stocker du matériel communal.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 34 620.00 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	34 620.00	40%	13 848.00
Commune de Belleu	34 620.00	60%	20 772.00
TOTAL		100,00%	34 620.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour des travaux d'agrandissement du CTM.

DETR : RENOVATION SANITAIRES ECOLE JULES VERNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation des sanitaires de l'école Jules Verne sont nécessaires.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 30 346.00 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	30 346.00	40%	12 138.40
Commune de Belleu	30 346.00	60%	18 207.60
TOTAL		100,00%	30 346.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour des travaux de rénovation des sanitaires de l'école Jules Verne.

API : ACHAT D'UN VEHICULE SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques ont besoin d'un nouveau véhicule benne car il devient nécessaire de renouveler notre parc.

Le montant de cette acquisition s'élèverait à 31 465.76 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
API	31 465.76	40%	12 586.30
Commune de Belleu	31 465.76	60%	18 879.46
TOTAL		100,00%	31 465.76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander de l'API auprès des services du Département pour l'acquisition d'un nouveau véhicule benne.

API : AGRANDISSEMENT BATIMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'agrandissement du CTM sont envisagés sur le côté d'un bâtiment pour stationner les minibus et stocker du matériel communal.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 34 620.00 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
API	34 620.00	40%	13 848.00
Commune de Belleu	34 620.00	60%	20 772.00
TOTAL		100,00%	34 620.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander de l'API auprès des services du Département pour des travaux d'agrandissement du CTM.

API : RENOVATION SANITAIRES ECOLE JULES VERNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation des sanitaires de l'école Jules Verne sont nécessaires.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 30 346.00 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
API	30 346.00	40%	12 138.40
Commune de Belleu	30 346.00	60%	18 207.60
TOTAL		100,00%	30 346.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander de l'API auprès des services du Département pour des travaux de rénovation des sanitaires de l'école Jules Verne.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants afin de finaliser l'année 2019.

6553 Service Incendie	+ 8 710.65	61521 Terrains	- 8 710.65
Total des mouvements	8 710.65	Total des mouvements	8 710.65

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Statistiques de la délinquance

Statistique de la délinquance sur la commune pour Novembre et Décembre 2019

- Réunion en sous-préfecture de tous les partenaires concernant la friche Euremalco

Une nouvelle fois reportée / Période électorale

- Inauguration ce vendredi 31 Janvier de la crèche des « P'tits Babadins »

- Dates à retenir

- Dimanche 15 Mars 1^{er} tour des élections Municipales
- Week-end du 28 et 29 Mars Exposition des artistes amateurs

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Avant élections municipales si nécessaire

FIN DE SEANCE à 19h20